



# PROJET ASSOCIATIF ARPADE

## 2017-2020

<b>1. HISTORIQUE</b> .....	<b>2</b>
<b>2. VALEURS FONDAMENTALES D'ARPADE</b> .....	<b>4</b>
<b>3. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ASSOCIATION</b> .....	<b>5</b>
A. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES : .....	5
B. DYNAMIQUE ASSOCIATIVE.....	6
C. INSCRIPTION DANS L'ENVIRONNEMENT .....	6
<b>4. ETAT DES LIEUX</b> .....	<b>7</b>
A. PROJETS DES ETABLISSEMENTS.....	8
B. DIFFÉRENTES PISTES DE PROJETS PRIORITAIRES ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES : .....	8
<b>5. PERSPECTIVES DE L'ASSOCIATION ARPADE 2017-2020</b> .....	<b>9</b>
A. LES CHANGEMENTS STRUCTURELS À ENVISAGER.....	10
B. DES ORIENTATIONS SUR LES QUESTIONS SOCIÉTALES À TRAVAILLER.....	10

## 1. HISTORIQUE

### OC DROGUE devient ARPADE

1973 – 2016

#### Histoire de la construction d'une dynamique associative et citoyenne

Le 25 juin 1973 a été créée l'Association régionale de lutte contre la toxicomanie chez les jeunes « **OC.DROGUE** », son objet étant d'apporter une « aide aux personnes par des actions préventives et d'information, curatives ou de postcure ainsi que de réinsertion sociale ». Son premier établissement a été le Centre de postcure d' « En Boulou » à Bourg Saint Bernard (31).

Dès les premières années, elle a volontairement fondé ses actions sur la rencontre humaine, le respect de la personne et la liberté de ses choix. OC.DROGUE a participé à la construction du système de soins français en matière de toxicomanie, en opposition aux théories des tenants de la contrainte et de la privation de liberté.

En 1977, mesurant les besoins en matière de **prévention** des jeunes, **d'accompagnements** pour les personnes sortant de postcure, tant au niveau des **soins** que de leur **réinsertion**, un Club de Prévention Spécialisé qui deviendra le **SAS** : Service d'Accueil et de Soins ouvre à Toulouse et un Centre d'insertion proposant un hébergement et des ateliers de formation, la « Gouberterie » ouvre à Montpitol (31) qui deviendra le **CPVA** : Centre de Préparation à la Vie Active.

Les 3 établissements, centre de postcure, club de prévention spécialisée et centre d'insertion œuvrent dans le sens d'une **complémentarité** au sein d'une dynamique associative qui privilégie l'initiative, la réflexion et le débat. Cette complémentarité favorise l'accompagnement respectueux du cheminement de la personne accueillie. En ce sens, il est nullement question d'une logique de filière, mais de fournir un appui opportun en phase avec la temporalité et le parcours de la personne accueillie.

En 1990, le CPVA, pour s'adapter à l'évolution des besoins s'installe à Toulouse. Il crée les Appartements Thérapeutiques d'Insertion qui, en 1991, passent sous statut de CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale). Depuis le CPVA a conservé la spécificité d'accueillir des personnes toxicomanes dans une démarche d'insertion.

En 1992, le Club de Prévention Spécialisé devient CSST (Centre Spécialisé de Soins en Toxicomanie) qui propose des consultations ambulatoires et des appartements thérapeutiques relais (ATR).

En 1993, les actions de proximité se mettent en place sur les quartiers du Grand Mirail pour faciliter l'accès aux soins et favoriser la prévention.

A partir de 1993, un service d'insertion professionnelle se structure au sein du CPVA : une formation qualifiante en soudure en 1993, les ateliers de Limayrac en 1995 (« chantier d'insertion ») et à partir de 2004, des postes de référents PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Économie) dédiés aux personnes accueillies en centres d'hébergement et dans les associations d'insertion.

En **1996**, création au SAS du Point Ecoute Prévention Jeunes-Parents-Professionnels qui propose des actions individuelles et collectives de prévention généraliste en population générale. L'accueil inconditionnel, le soutien de l'expression des jeunes et de leur entourage visent à prévenir les phénomènes de décrochage et les processus de rupture du lien social.

En **1997**, création au sein du CPVA du service de « placement extérieur » de détenus en fin de peine en vue de leur réinsertion dans le cadre d'un partenariat avec les services de la justice.

En **1999**, création d'un deuxième CHRS au sein du CPVA, le service d'hébergement d'urgence « Riquet » pour personnes très fragilisées et à la rue (centre d'hébergement à l'initiative du Collectif Inter-Associations de Toulouse), qui engage l'association plus largement dans la lutte contre les exclusions et rendra nécessaire un débat sur l'évolution du périmètre d'action de l'association.

Le Conseil d'Administration et le Conseil Technique, instance mise en place pour réfléchir sur ces évolutions, débattront sur le sens et les raisons de la montée des précarités et les difficultés multiples rencontrées par les personnes que nous avons à prendre en compte et à accompagner, sur les liens entre dépendance et exclusion et sur la vocation de l'association à s'inscrire dans des offres d'accompagnements spécifiques.

La diversification des dispositifs articulant **Prévention-Soins-Hébergements-Insertion** a été la façon avec laquelle notre association a fait face aux évolutions des phénomènes de dépendances et d'exclusions au point où, il devenait nécessaire de faire évoluer son objet statutaire, son nom, son organisation. Ces changements ont été l'occasion de réaffirmer notre volonté d'accompagner les personnes à retrouver une liberté de choix dans la recherche d'une indépendance de vie.

C'est pour cela, qu'au-delà de la « technicité des soins » et de la « mise à l'abri », l'association considère la « santé » et « l'insertion sociale » en reconnaissant positivement la personne accueillie dans sa globalité et son contexte. *(En référence aux textes de l'OMS<sup>1</sup> et de la Charte d'Ottawa<sup>2</sup>)*

C'est cette dynamique qui présidera en **2003** au changement du nom de l'association, passant de OC.DROGUE à **ARPADE** « Association Régionale de Prévention et d'Aide face aux Dépendances et aux Exclusions » et l'organisation des actions en deux pôles :

- Le **Pôle Prévention et Soins spécialisés en addictologie**, développé par le SAS (Service d'Accueil et de Soins)
- Le **pôle Action d'Insertion et lutte contre les exclusions** est mis en œuvre par le CPVA (Centre de Préparation à la Vie Autonome)

En **2005**, le SAS continue à développer les actions territorialisées commencées au Mirail en 1993, sur l'agglomération toulousaine, puis sur la Haute-Garonne et la région. Il intègre dans le pôle, en **2007**, le CTR (Centre Thérapeutique Résidentiel d' « En Boulou ») et en **2010**, le CCST obtient son autorisation de fonctionner en CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

---

<sup>1</sup> La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

<sup>2</sup> La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter.

En **2011**, la Boutique Solidarité (accueil de jour pour personnes en situation d'errance ou de précarité et ses divers projets) créée par l'association SOLEIL rejoint les dispositifs du CPVA et SOLEIL fusionne avec ARPADE.

En **2015**, les places en appartement d'urgence du service « Transition », créés en 2013 dans le cadre du Plan territorial de sortie d'hiver sont transférées à ARPADE et deviennent un service rattaché au CHRS Riquet.

*Depuis la fin des années 2000, ARPADE s'est engagée dans un processus de mutualisation et de coopération. Des démarches avec des associations du secteur ont été engagées. La création de l'association ConfluenceS en 2013 s'est inscrite dans ce processus.*

Les valeurs soutenues par l'Association ARPADE se retrouvent dans son rapport à l'autre et dans ses actions, par l'éthique d'un positionnement qui se règle sur l'accueil de la singularité de la personne et par la place accordée à l'initiative des acteurs de la dynamique associative.

L'initiative appelle :

- Un engagement individuel : personnel et professionnel
- Un engagement collectif où se nouent : les valeurs qui animent la dynamique associative et le travail que l'on fait ensemble.

C'est là que réside la force du mouvement associatif, et ce qui nous permet dans la pratique d'aller à la rencontre et d'accueillir ce que la singularité de l'autre a parfois de plus radicale.

## **2. VALEURS FONDAMENTALES D'ARPADE**

L'association défend des valeurs de solidarité et humanistes. À ce titre, elle veille dans ses actions à faire valoir l'intérêt général au-dessus de tout intérêt particulier, et rappelle son attachement aux textes fondateurs de la république consacrant les droits de l'homme et des citoyens :

- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ;
- La déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ;
- La constitution française du 4 octobre 1958, dont son préambule renvoie au préambule de la constitution du 27 octobre 1946 ;

Mais aussi, à ceux consacrés au niveau européen, visant à sauvegarder et à développer les droits de l'homme et les libertés fondamentales, véritables marqueurs de toute société démocratique :

- La Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 ;
- La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000 ;

ainsi que celui consacrant les droits des personnes accueillies dans le secteur social et médico-social, qu'énonce :

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie.

L'Association se reconnaît à travers un ensemble de valeurs partagées. Elles concernent les principes sur lesquels les administrateurs et professionnels se retrouvent, les modes de relations établis avec ses professionnels, les rapports entretenus avec l'environnement social.

### **3. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ASSOCIATION**

#### **A. ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES :**

Dans le respect de leur singularité pour les aider à faire face aux processus individuels et sociaux d'exclusion et / ou de dépendance. Cet accueil et cet accompagnement se caractérisent par les principes suivants :

- Une ouverture à toutes et à tous, sans condition et sans discrimination
- La liberté de choix : il s'agit de permettre à la personne de recouvrer une liberté de choix qui s'exprimera notamment dans sa capacité à développer des initiatives.
- Le respect de la confidentialité : la personne accueillie est assurée de la confidentialité de ses propos
- Le respect des temporalités individuelles : les personnes sont accueillies à un moment de leur cheminement, pour un accompagnement qui respecte leur temporalité particulière
- Le recours aux ressources de chacun : les difficultés qui amènent les personnes aux services d'ARPADE ne doivent pas masquer les potentialités et les capacités sur lesquelles l'accompagnement doit se construire.
- Une aide personnalisée : l'accompagnement est co-construit par le professionnel et la personne accueillie.
- La personne est considérée dans sa globalité : ARPADE propose un ensemble d'aides aussi bien en interne qu'en externe au travers de partenariats.
- La participation de la personne accueillie est recherchée dans l'ensemble des dispositifs.

## B. DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

Le Conseil d'Administration :

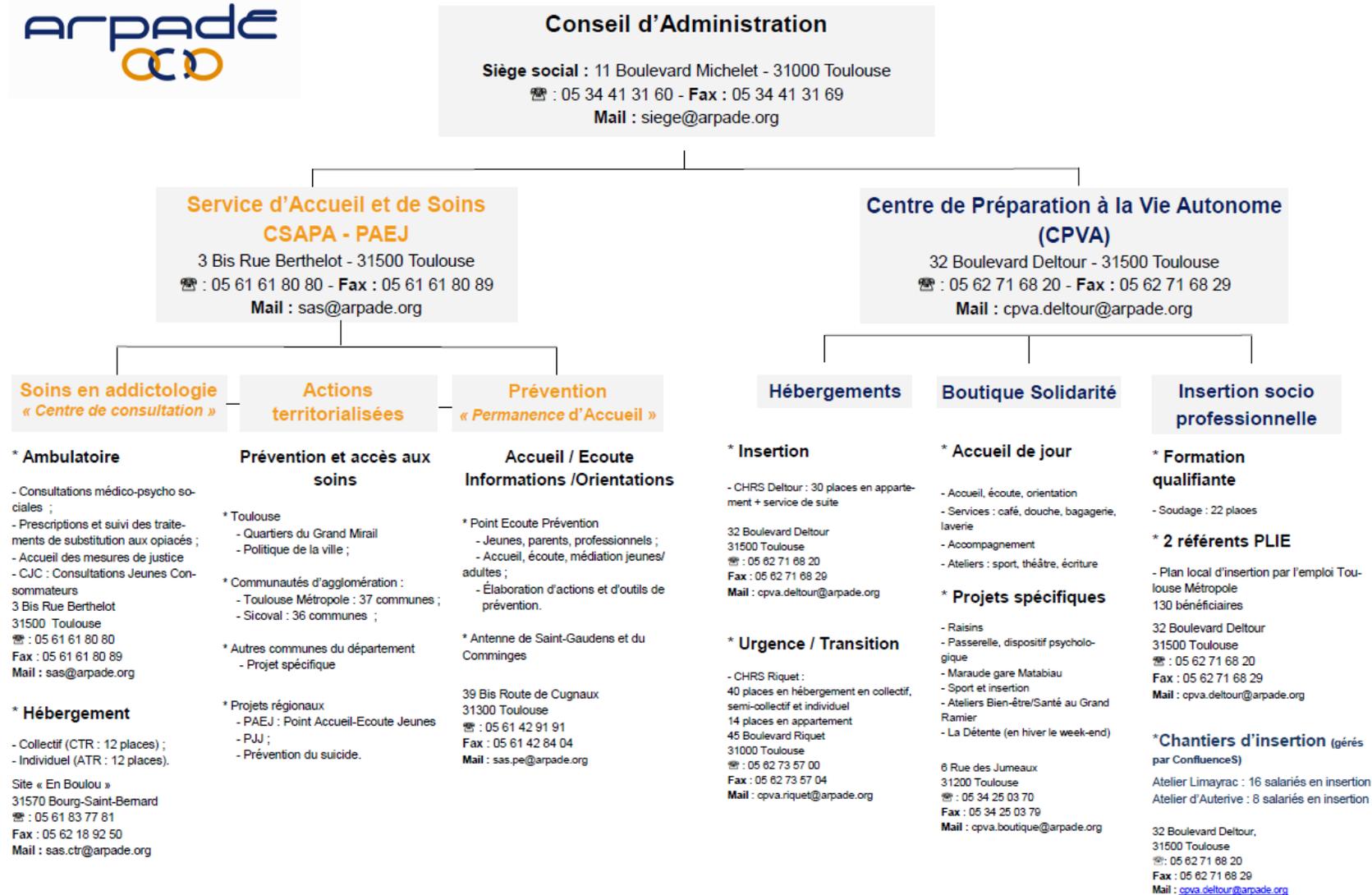
- Définit et communique régulièrement sa politique générale.
- Organise la vie associative par l'instance « Vie Associative et Conseil Technique » représentative des différentes parties prenantes.
- Veille au développement des compétences professionnelles et personnelles, tant selon l'évolution des dispositifs que celle des professionnels.
- Soutient les initiatives et recherche les moyens pour faire aboutir les nouveaux projets.
- Favorise les échanges de pratiques entre les professionnels et la coopération entre les services.
- Met en œuvre la communication entre les diverses instances de l'association

## C. INSCRIPTION DANS L'ENVIRONNEMENT

L'Association :

- S'inscrit dans un réseau de partenaires dans l'optique de parfaire et de compléter son action ;
- Prend part aux débats de société concernant les phénomènes de dépendances, d'exclusions ou encore de jeunesse ;
- Soutient une position de veille et d'alerte face aux réalités sociales qu'elle traverse et aux phénomènes sociaux qu'elle accompagne ;
- Se constitue comme interlocuteur et se veut force de proposition pour peser dans le débat public et les orientations politiques et stratégiques qui en découlent ;
- Veille à intégrer la participation de représentant des usagers à chaque fois que ses travaux le nécessitent ;
- Rend compte de son action de façon large, en particulier aux publics auxquels elle s'adresse.

## 4. ETAT DES LIEUX



## A. PROJETS DES ETABLISSEMENTS

Les orientations des politiques publiques, le droit des personnes accueillies, les missions des différents dispositifs, les valeurs de notre association et les compétences des professionnels sont à la fois le socle et les éléments constitutifs de nos interventions.

Dans cette logique, les personnes accueillies (leurs attentes et leurs projets) sont au cœur de nos pratiques d'accompagnement personnalisé. Notre responsabilité associative et professionnelle oblige à ce que nos actions soient centrées sur les publics, que nos réponses soient inventives, participatives et adaptées à l'évolution de leurs besoins et attentes, dans une cohérence, une optimisation et une transversalité des actions.

Pour ce faire, les projets de nos établissements s'inscrivent dans une volonté d'interconnaissance des différents dispositifs et des compétences des professionnels qui les animent. Ce souci de valorisation et de complémentarité permettra d'établir des mutualisations et des coopérations actives au service des projets personnalisés des personnes accueillies.

## B. DIFFÉRENTES PISTES DE PROJETS PRIORITAIRES ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES :

### Pour des publics

CPVA	SAS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les personnes présentant des troubles psychiques</li><li>• Les jeunes</li></ul>	Les personnes : <ul style="list-style-type: none"><li>• sous-main de justice</li><li>• porteuses de pathologies virales (VHC-VIH)</li><li>• ayant des problématiques liées au tabac</li></ul>

### Pour des besoins à considérer

CPVA	SAS
<ul style="list-style-type: none"><li>• l'hébergement et l'accès au logement</li><li>• Les territoires péri-urbains et ruraux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La prévention du suicide</li><li>• La réduction des risques et des dommages en milieu ordinaire et festif</li><li>• La prévention de la radicalisation</li></ul>

## Pour des dispositifs à élaborer

CPVA	SAS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un dispositif collectif pour soutenir à l'accès à l'hébergement individuel / au logement autonome des personnes isolées</li><li>• Des dispositifs de logements adaptés de type Maison</li></ul>	<p>Des actions territorialisées pour rendre accessibles aux publics l'ensemble de nos services</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Construire un dispositif de formation fondé sur l'élaboration et la transmission des pratiques</li></ul>

Divers axes de réflexion seront à poursuivre:

- la mise en œuvre du principe de laïcité dans nos dispositifs.
- la valorisation du travail d'accompagnement réalisé.... comment et avec quels indicateurs qualitatifs et quantitatifs mesurer, expliquer, et valoriser le travail réalisé ?

## 5. PERSPECTIVES DE L'ASSOCIATION ARPADE 2017-2020

Pour ce qui est de l'Association, un certain nombre de décisions ont été prises par le Conseil d'administration au cours de l'année 2016, qui tendent à assurer la conservation et la dynamisation de l'esprit associatif propre à ARPADE :

- La transformation de l'instance « Conseil Technique » en « Vie Associative et Conseil Technique »
- L'organisation chaque année de la Journée Associative
- Le retour à la fonction d'Administrateur Délégué auprès des Etablissements
- L'ouverture de l'Assemblée Générale Annuelle aux professionnels de l'association et aux partenaires

La relance de la vie associative s'est manifestée par une forte participation des professionnels à la journée associative de septembre 2016, et par le travail collectif réalisé au sein de VACT (Vie Associative et Conseil Technique) pour l'élaboration du Projet Associatif et par les groupes de travail définis à la suite de la journée associative.

Les ambitions de poursuivre un travail de qualité, en lien avec les évolutions sociétales, par les moyens d'une association adossée à des valeurs et principes définis plus haut, passent par l'investissement de toutes les composantes de l'association dans deux directions principales : d'une part ce qui relève de changements structurels, d'autre part ce qui relève d'orientations concernant les questions sociales les plus urgentes posées par notre société.

## A. LES CHANGEMENTS STRUCTURELS À ENVISAGER

### **Le soutien aux professionnels**

Les diverses occasions d'expression (enquêtes, journée associative) ont défini les attentes des professionnels vis-à-vis de leur association : une plus grande écoute, une place aux initiatives davantage reconnue, des instances de concertation et de régulation davantage systématisées. C'est en fait une vraie politique de ressources humaines qui est à construire dans les années qui viennent.

### **La communication**

Une politique de communication de l'association est à réfléchir et à définir, tant du point de vue interne qu'externe. La mise en place du site internet n'est qu'une première étape : il reste à faire vivre ce site dans un projet collectif où chacun contribue. Un groupe de travail fixera les modalités : sur mieux communiquer en intra c'est-à-dire se connaître, repérer les compétences de chacun.e, échanger et travailler sur des projets, donner la parole aux personnes accueillies, partager les expériences, des outils, des ressources ; et mieux communiquer en externe : montrer ce que nous faisons, expliquer les nouveaux projets que nous menons avec nos partenaires, dire ce que nous défendons, prendre part dans les débats de société.

### **La transversalité**

La division en deux établissements demande à assurer davantage le sentiment d'appartenance à une association dans son unité et son originalité. La richesse de la palette de services offerts à Arpade devrait davantage permettre le bénéfice de la transversalité, tant en matière de connaissance des spécificités du travail de chacun, que du partage sur les projets : de nouveaux outils de partage d'expérience sont à mettre en place, et un soutien pour les initiatives de travail commun, tant sur de nouveaux projets que des réflexions sur les sujets de société.

## B. DES ORIENTATIONS SUR LES QUESTIONS SOCIÉTALES À TRAVAILLER.

De nouvelles questions sociétales sont apparues ces dernières années qui n'ont pas laissé les services d'ARPADE indifférents.

- Les personnes accueillies ont acquis des droits que le terme « participation » veut plus ou moins bien résumer. Il s'agit pour l'association de définir avec les personnes accueillies elles-mêmes quel mode de participation est souhaitable et possible selon les caractéristiques des services. Si l'objectif principal est de développer l'investissement des personnes accueillies au sein de l'association, il s'agira aussi de fixer les modalités de représentation de ces personnes dans les instances associatives. Un groupe de travail constitué de professionnels et de personnes accueillies fera des propositions concrètes pour répondre à ces enjeux
- L'arrivée dans notre pays de populations migrantes démunies pose à nos professionnels la question de réponses adéquates à l'inconditionnalité de l'accueil. Ce principe majeur de notre association est mis à mal par l'insuffisance de réponses institutionnelles qui laissent sans ressources des personnes de plus en plus nombreuses. Un groupe de travail a engagé la réflexion sur ce problème qui concerne quasiment tous les services de l'association. Il

devra faire des propositions après avoir mobilisé le partenariat concerné par les mêmes questions, dans le souci de développer pour ces nouveaux publics les compétences reconnues d'Arpade dans les domaines de l'accompagnement et de la prévention.

- Interroger le positionnement de l'association sur la question de la prévention est un enjeu d'importance pour faire entendre les valeurs et le sens de notre engagement. La prévention concerne tout autant le niveau individuel que collectif dans ce rapport que le sujet entretient à lui-même aussi bien qu'aux autres. Elle se pense comme un moyen d'éviter l'initialisation d'un comportement ou sa chronicisation, avant que de céder la place à des logiques de soins ou de réduction des risques et des dommages. Aussi la question de la prévention de toutes les ruptures sociales en général et des conduites à risques en particulier doit mobiliser notre attention et notre réflexion. En particulier La « prévention de la radicalisation » dans laquelle s'est engagée l'association ouvre un champ nouveau de type expérimental que chacun de sa place et collectivement est amené à évaluer.
- D'une manière plus générale, la fonction de veille sociétale de l'association demande à être repensée, et celle-ci doit s'organiser selon deux directions : le développement de méthodes d'analyse en interne et une systématisation de l'information partenariale. Trop de personnes ne trouvent pas de solution à leurs difficultés, comme celles qui souffrent de problèmes psychiatriques ou les « sortant de prison » : des solutions innovantes de prise en charge peuvent être recherchées en collaboration avec des partenaires.